

ASSEMBLÉE NATIONALE

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 106

présenté par

M. Le Fur, M. Aubert, Mme Valérie Boyer, M. Breton, M. Cattin, M. Cinieri, M. Cordier,
Mme Dalloz, M. Pierre-Henri Dumont, M. Leclerc, M. Hetzel, M. Pradié, M. Quentin,
Mme Ramassamy, M. Sermier et M. Viala

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.